



Annulation de ma commande neufbox

Par **ranou**, le **29/01/2010** à **14:21**

Bonjour,

j'ai commandé en septembre la neufbox par téléphone. Dans le délai légal des 7 jours ouvrés, je me suis rétractée par lettre recommandée avec AR. Une semaine plus tard, SFR m'informe que la neufbox m'attend dans un point de vente proche de chez moi. Je ne vais pas la chercher et préviens SFR qui me dit n'avoir jamais reçu ma demande d'annulation. Je leur envoie à nouveau une lettre avec AR en joignant l'accusé de réception signé de ma première lettre

un mois plus tard, je reçois de leur part une facture d'abonnement internet et demande à ma banque de refuser le prélèvement

une société de recouvrement me réclame aujourd'hui le paiement de cette facture alors que je n'ai jamais eu la neufbox !!

quel recours puis-je avoir ?

Par **ranou**, le **23/03/2010** à **19:23**

bonsoir,

et finalement, tu as payé free ?

Par **LeKingDu51**, le **24/03/2010** à **02:12**

Bonjour,

Pas de difficulté sauf si vous avez oublié de faire une copie de tous les courriers que vous avez envoyés et notamment de l'accusé de réception du courrier de retractation.

Neuf pourra difficilement vous forcer au paiement si vous pouvez justifier de vous être rétracté dans le délai.

Si vous recevez des ECOPLIS de la société de recouvrement EFFICO, vous pouvez laisser courir. Ils vont sans doute tenter de vous appeler pour vous demander de régler directement en vous proposant une remise ... les escrocs !

Par **ranou**, le **24/03/2010** à **19:24**

merci pour votre reponse

j'ai heureusement gardé des photocopies de tous mes courriers;mais la société de recouvrement me harcèle par l'envoi de courriers réguliers

Par **LeKingDu51**, le **24/03/2010** à **20:07**

Oui et par des courriers en ECOPLI ce qui n'a aucune valeur.

Cela dit, rien ne vous empêche de porter plainte pour harcèlement. Ayant eu le même genre d'expérience, j'ai failli le faire quand ils ont commencé à m'appeler sur mon téléphone portable.

Ne vous laissez pas impressionné, vous êtes dans votre droit, il n'y a aucune raison de se laisser marcher sur les pieds par des sociétés de recouvrement aux pratiques douteuses.

S'ils avaient voulu récupérer l'argent, vous auriez reçu un commandement de payer par voie d'huissier et ils vous auraient assigné peu de temps après.

Cdlt